

Flash réglementaire N°31

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **1er novembre au 15 Novembre 2023**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

A RETENIR



- 02/11/2023 – L'**AMF** communique sa recommandation **DOC-2016-02** relative à l'organisation des sociétés de gestion de portefeuille pour la gestion de FIA qui octroient des prêts fixant ainsi les **exigences à respecter pour obtenir un agrément ou une extension d'agrément** ainsi que les **modalités de déclarations à l'AMF**. ([Pour plus de détails](#))



- 07/11/2023 – Publication de la synthèse des entretiens bilatéraux **menés par l'ACPR et l'AMF** sur les avancées des établissements dans la prise en compte de la **commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables**. ([Pour plus de détails](#))



- 07/11/2023 – L'**AFG** publie sa fiche « **Protéger ses systèmes contre les cyber-attaques** » et vous donne les bonnes pratiques pour mieux protéger vos systèmes et réseaux. ([Pour plus de détails](#))



- 08/11/2023 – **Reporting extra-financier 2023** : l'**AMF** encourage les sociétés cotées à mettre en œuvre les recommandations de l'**ESMA**. ([Pour plus de détails](#))



- 09/11/2023 – L'**ESMA** modifie ses priorités stratégiques de l'Union en matière de surveillance (USSP) afin de se concentrer sur les **cyberrisques** et la résilience numérique, ainsi que sur les **informations ESG**. ([Pour plus de détails](#))

INFORMATION



- 07/11/2023 – Bruno Le Maire annonce les contours du **nouveau label ISR** excluant les entreprises qui exploitent du **charbon ou des hydrocarbures non conventionnels**, ainsi que celles qui lancent de nouveaux projets d'exploration, d'exploitation ou de raffinage d'hydrocarbures (pétrole ou gaz). ([Pour plus de détails](#))



- 08/11/2023 – L'**ESMA** publie sa dernière newsletter au sujet de la **transition vers un règlement sur les marchés de crypto actif** et sur **les attentes des entités fournissant des crypto-monnaies**. ([Pour plus de détails](#))



- 10/11/2023 – L'**AMF** actualise sa publication sur **l'évolution du marché monétaire à fin août 2023** sur la base des rapports réglementaires dus au 30 juin 2023. ([Pour plus de détails](#))



- **Webinaires à venir**
 - Le 05/12/2023 à 17h00 – « Point sur Les solutions digitales – Tokenisation de parts de fonds et gestion des actifs numériques. » ([Inscription](#))
 - Le 12/12/2023 à 9h30 – « Point sur Cybersécurité – Règlement DORA. » ([Inscription](#))

POINT D'ATTENTION



- 10/11/2023 : **AMF** - La commission des sanctions à infligé à un directeur des opérations d'une société cotée, une sanction pécuniaire pour avoir divulgué **deux informations privilégiées** à un ancien salarié de cette même société, s'étant également vu infligé une sanction pécuniaire pour des **manquements d'initiés**. ([Pour plus de détails](#))



- 14/11/2023 : La commission de sanction de l'**AMF** condamne une société ainsi que son gérant, pour **manquements à leurs obligations professionnelles**, liés notamment au caractère **lacunaire du questionnaire d'évaluation** de la **connaissance client**. ([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

NOUS CONTACTER

 contact@maisondelacompliance.fr

 01 78 95 60 80

 17 avenue Niel – 75017 Paris

 maisondelacompliance.fr